REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	28

DELIBERATION n°2020/21

L'An deux mille vingt et le **jeudi 30 janvier à 18 heures 00,** le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 20 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au nouveau siège de la CCVO, 26 bis rue d'Arros à Arudy.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, BARRAQUE et M. AUSSANT, CASAUBON, BARRABOURG, BARBAN, PAROIX, MARTIN, VISSE, DOUX, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCQ.

Présents suppléants : M. MONTOULIEU, BRAU

Pouvoirs : M. SARTHE à M. AUSSANT, Mme CLAVIER à Mme MOURTEROT, M. CARRERE à M. MARTIN, M. MASONNAVE à M. MOUNAUT, M. CARREY à M. CASAUBON, M. CASADEBAIG à M. BRAU, Mme MOULAT à M. DOUX

Secrétaire de séance : Mme BARRAQUE

OBJET : AFFFAIRES GENERALES - TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

Exposé :
la dématérialisation des procédures est un axe majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national.

Le programme @CTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée), conçu par le Ministère de l'Intérieur, offre depuis plusieurs années la possibilité aux collectivités de télétransmettre certains actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.
Il comporte un module « ACTES Budgétaires » qui permet depuis le 1er janvier 2012 de dématérialiser les documents budgétaires (budgets primitifs, budgets supplémentaires, budgets annexes, comptes administratifs) au moyen du logiciel TotEM (Totalisation et Enrichissement des Maquettes) mis à la disposition des collectivités par les éditeurs de progiciels financiers homologués par la direction générale des collectivités locales.
Le conseil départemental, l'agence publique de gestion locale et La Fibre64 se sont associés pour mettre à disposition de toutes les collectivités locales du département des Pyrénées-Atlantiques des services d'administration électronique par le biais de la plate-forme www.eadministration64.fr. D'accès gratuit, cet outil offre deux espaces de dématérialisation : l'espace des marchés publics et l'espace du contrôle de légalité grâce au dispositif @CTES.
Il est proposé de délibérer en faveur du dispositif de télétransmission des actes et d'adhérer à la plate forme www.eadministration64.fr

RECU
le 10 FEV. 2020
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Le rapport entendu, **le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- ADOPTE le présent rapport ,
- DECIDE de recourir à la télétransmission des actes administratifs et des documents budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- AUTORISE le président à signer la convention de télétransmission avec le Préfet.

Le Président
Jean-Paul CASAUBON

Communauté de Communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY